Mercredi 24 octobre – No 1 153

BP 201 75926 Paris Cédex 19. CCP 30 226 72 ▷ La Source. 2 F

l'humanité rouge

Organe central du Parti communiste marxiste-léniniste

Contre les lois Barre-Bonnet

Meeting le 26

CE vendredi 26 octobre, à 20 heures, s'ouvrira à la Mutualité le meeting organisé par notre Parti et le PCRml.

Contre les lois Barre-Bonnet-Stoléru-Boulin Français-immigrés solidaires

Le Sénat a déjà eu à réexaminer le projet Bonnet. L'Assemblée nationale doit discuter la loi Boulin vers la fin du mois de novembre.

D'autres sont déjà prêtes pour compléter un ensemble déjà lourd de graves conséquences pour les travailleurs immigrés et, en réalité, pour tous les travailleurs.

Ainsi la loi Barre-D'Ornano est destinée à réglementer le droit de se loger pour les travailleurs immigrés ; autrement dit, donner toutes facilités aux marchands de sommeil en tout genre pour jeter à la rue ceux jugés indésirables, parce que grévistes ou simplement ne pouvant pas payer un loyer. Là encore, chômeurs ou grévistes, dehors ! Là d'ailleurs seront également touchés les jeunes, « bénéficiaires » de FJT (foyers de jeunes travailleurs) par exemple.

A notre meeting, un stand avec des personnes compétentes sera à la disposition des travailleurs pour tout conseil juridique et pratique concernant ces lois.

Car ces lois, avant même d'être votées, sont largement appliquées : nous en avons reçu plus d'un témoignage. Et il s'agit bien déjà d'une question pratique immédiate aux conséquences très graves pour de nombreux travailleurs.

On trouvera également à ce meeting un stand du Comité de coordination qui connait de longue date le prix que doivent payer les immigrés pour le respect du minimum de droit et d'abord pour le droit de s'organiser et de lutter.

On pourra également prendre connaissance d'expériences nouvelles, récentes, tel le comité immigré anti-expulsions d'Athis-Mons, né pour agir contre ces lois, contre le racisme et la division de la classe ouvrière, pour les droits des travailleurs.

Ou d'expériences plus anciennes pour construire l'unité Français-immigrés sur la base de l'intérêt commun contre l'ennemi, l'exploiteur commun, comme à l'Alsthom à Saint-Ouen (d'ailleurs aujourd'hui en grève et occupée, sous le coup d'un jugement d'expulsion : expulsion de grévistes là aussi !).

D'autres encore...

Gilles CARPENTIER

Lois anti-immigrés: le refus

La nécessaire solidarité se met en place : ici, le rassemblement des 29-30 juin contre l'expulsion au foyer de Garges en région parisienne.

Des rencontres syndicales sont prévues.
Des juristes prennent position.

Voir pages 3 et 8

TIRS VIETNAMIENS CONTRE LA THAILANDE

L'ONU appelle à la solidarité internationale

TANDIS que le gouvernement thaïlandais s'est déclaré prêt à *« accepter temporairement »* tous les réfugiés indochinois, une douzaine d'obus de mortier, de fabrication soviétique, et tirés par l'armée vietnamienne depuis le territoire cambodgien ont explosé dimanche en Thaïlande, tuant trois paysans thaïlandais et un réfugié cambodgien. L'artillerie thaïlandaise a immédiatement riposté.

Vendredi 19 octobre, le secrétaire général de l'ONU, Kurt Waldheim, et le directeur de l'UNICEF (organisme dépendant de l'ONU) ont lancé un appel pressant à la solidarité internationale pour sauver le peuple cambodgien de la famine.

La Croix rouge internationale, l'UNICEF, le Programme alimentaire mondial (PAM), la Communauté européenne, sans compter des dizaines d'organisation humanitaires se sont déclarés prêts à accorder secours et assistance à *l'ensemble* de la population cambodgienne, qu'elle soit sous contrôle vietnamien, dans les zones de résistance à l'invasion ou dans les camps de réfugiés en Thaïlande.

Fort mécontents de cette décision, les autorités pro-vietnamiennes de Phnom-Penh ont sommé, dimanche 14 octobre, la Croix rouge et l'UNICEF, de stopper leur aide aux centaines de milliers de Cambodgiens qui échappent au contrôle de l'armée vietnamienne.

Que conclure d'un tel ultimatum, si ce n'est que Hanoï et Phnom Penh ont froidement planifié l'extermination d'un peuple, par une « stratégie de la famine », conjuguée à une relance des opérations militaires contre les maquis khmers rouges.

On ne dira jamais assez combien le développement de l'aide matérielle (vivres et médicaments) au peuple cambodgien est urgente et nécessaire pour faire obstacle à la liquidation physique du peuple khmer.

Mais dira-t-on jamais assez qu'il faut *aussi* s'attaquer aux *racines* du mal, en réclamant le *retrait* des troupes vietnamiennes du Cambodge et en laissant le peuple cambodgien choisir librement son gouvernement.

HR-QDP
Claude LIRIA

Pour aider la population des zones de résistance, adressez vos dons au Comité des patriotes du Kampuchea démocratique en France, 53, Avenue Lénine 94- Gentilly
Pour aider l'ensemble de la population adressez-les à la Croix rouge internationale à Genève

A L'OCCASION DE LA VISITE DE DIJOUD DANS LES COLONIES

Les fonctionnaires marquent un point

APRES le succès de la grève générale en Martinique, où le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM a été accueilli à l'aéroport par 3 000 manifestants, la grève générale a atteint la Guadeloupe mardi 23 octobre où Dijoud s'est rendu. Selon les syndicats de fonctionnaires, et en particulier la CGT, ces manifestations ont permis d'obtenir un premier succès face au projet gouvernemental visant à supprimer la prime de 40 % accordée aux fonctionnaires *« en service dans les DOM-TOM »*. Ils se basent sur les déclarations faites dimanche 21 octobre par Dijoud à la 3e conférence inter-régionale des Antilles et de la Guyane pour appuyer leurs déclarations.

Le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM a fait machine arrière par rapport à une décision qui semblait déjà prise. Il affirme désormais que *« l'indemnité de vie chère doit être maintenue »* et qu'aucune décision ne saurait être prise sans consultation des syndicats et des élus de l'Ile. Il est vrai que les fonctionnaires ne sont pas les seuls à protester contre la suppression de cette prime et que les *« békés »* (descendants des premiers colons, ils forment l'ensemble de la bourgeoisie locale, possédant la quasi-totalité des terres et contrôlant le commerce d'import-export et de gros) se sont associés à leurs protestations, craignant de voir leurs avantages fiscaux menacés à leur tour.

C'est ainsi que leurs représentants — les élus RPR et même UDF — ont défilé aussi contre les projets de Dijoud.

La prime des 40 %, accordée aux fonctionnaires, sans être de même nature que les avantages fiscaux accordés aux grands propriétaires terriens (elle correspond à la chèreté de la vie) reste un privilège, utilisé par le colonialisme pour diviser les travailleurs. Son maintien ne consitue qu'une des revendications des travailleurs guadeloupéens, martiniquais et réunionnais. Parmi les revendications avancées au cours du mouvement de grève figurent en bonne place :

— L'alignement du SMIC des DOM-TOM sur celui de la France (salaire horaire minimum y est inférieur à 2,28 F) ;

— L'application des mêmes indemnisations de chômage.

Ce que Dijoud a repoussé. Celui-ci a préféré tenir des propos démagogiques sur les problèmes culturels antillais en proposant *« un plan culturel de la France créole »*. De timides propositions qui évacuent l'essentiel : l'indépendance véritable des colonies qui mettra fin à la tutelle de l'impérialisme français.

HR-QdP
Frank ROUSSEL

ZIMBABWE-RHODESIE

La conférence de Londres prend un nouveau départ

LA Conférence constitutionnelle de Londres sur le Zimbabwe - Rhodésie semble prendre un nouveau départ. Une nouvelle réunion plénière était en effet prévue dès vendredi dernier. Jeudi 18 octobre après-midi, Joshua N'Komo et Robert Mugabe, dirigeants du Front patriotique, avaient annoncé à Lord Carrington qu'ils étaient prêts à reprendre leur place à la table de la conférence. Ils ont en outre précisé que si les arrangements qui vont être négociés dans les prochains jours sont acceptables pour le Front patriotique, celui-ci jugerait inutile de rouvrir la discussion sur la Constitution, y compris sur les points au sujet desquels il avait jusque là réservé sa position.

Les négociateurs doivent maintenant aborder un sujet primordial : celui des arrangements de la période de transition. Les représentants du Front patriotique considèrent, en effet, à juste titre, que les dispositions pratiques arrêtées pour cette période seront déterminantes. C'est sans nul doute par rapport à ces questions que l'on pourra mesurer la volonté réelle des Britanniques de parvenir à un accord.

Article commun au Quotidien du Peuple et à L'Humanité Rouge
Henri BERTHAULT

RACKETT DES TRUSTS PETROLIERS, BAISSE DU DOLLAR

Les pays producteurs défendent leur pouvoir d'achat

Fièvre continue sur les marchés mondiaux des changes et baisse accentuée du dollar. C'est au milieu de tous ces remous que le Mexique et le Koweit viennent de décider une hausse du prix de leur pétrole, avec effet rétroactif au 1er octobre en ce qui concerne le Koweit. Aussiôt, la presse s'alarme. Les pays producteurs de pétrole sont mis au banc des accusés.

LE dérèglement des marchés des changes, l'inflation mondiale, c'est la hausse du prix du pétrole qui serait à l'origine de tous ces maux qui affectent l'économie internationale et que la fièvre sur les marchés monétaires vient exprimer ces temps-ci avec force.

En réalité, cela permet de camoufler les véritables causes et de masquer les problèmes qui frappent de plein fouet les pays du tiers monde.

MASQUER LES PROBLEMES DU TIERS MONDE

A la réunion annuelle du Fonds monétaire international qui est en train de se tenir, les pays du tiers monde n'ont eu de cesse de dénoncer, lors des discussions sur l'inflation mondiale, la faiblesse chronique du dollar. Cette baisse de la monnaie US porte atteinte gravement à leur pouvoir d'achat, aux revenus tirés des ventes de leurs matières premières réglées en dollars. De 1974 à 1978, les revenus issus de la vente du pétrole ont fondu de 60 %. Le pouvoir d'achat du baril de prétrole a baissé de 5 % depuis juillet, du fait de la dépréciation du dollar. Ainsi, à cause de la baisse permanente de cette monnaie, les pays du tiers monde subissent des coups répétés dans leur pouvoir d'achat tandis qu'ils doivent acheter aux pays occidentaux des produits manufacturés qui ne cessent, eux, d'augmenter. Tandis qu'aussi — ainsi qu'ils viennent de le dénoncer à la réunion du Fonds monétaire international — ils subissent nombre de pratiques discriminatoires appliquées à leurs produits finis, qu'ils ne parviennent donc pas à vendre et ce, souvent malgré les accords intergouvernementaux existants.

Donc, le relèvement du prix du pétrole consitue un moyen pour remédier aux pertes dues à la chute du dollar. Tandis que des pays producteurs de plus en plus nombreux réclament même que le dollar ne soit plus la monnaie de référence.

En revanche, les grands trusts pétroliers, « les Majors » comme Exxon, Texaco, Sunco... anticipent la hausse des pays producteurs et stockent le pétrole en espérant le vendre plus cher.

UN VERITABLE RACKETT DES TRUSTS PETROLIERS

Déjà, plusieurs trusts demandent à leurs clients de leur payer une prime pour les ventes à long terme de pétrole brut sans parler du marché parallèle dont ils disposent, hors du circuit de l'OPEP, en mer du Nord par exemple, ce qui leur permet de le vendre à des prix beaucoup plus élevés que ceux de l'OPEP. En 1978, ces trusts ont empoché plus de trois milliards sur notre dos. Mais cela, on se garde bien de le dire.

Catherine LEMAIRE
HR-QDP

D'autres pays ont également procédé à des relèvements du prix de leur pétrole. Outre L'Iran et la Lybie, c'est maintenant le tour de l'Irak (10 % dès le 1er octobre) qui est le deuxième fournisseur de la France. Cela fait maintenant plus du tiers du pétrole exporté par l'OPEP, dont le prix est relevé. Il est probable que d'ici quelques jours, l'Algérie et le Nigéria fassent de même. La prochaine conférence de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), qui doit se tenir à Caracas (Vénézuela) en décembre prochain, devrait unifier les mesures qui sont prises actuellement isolément.

GRECE

M.Caramanlis en visite à Paris

C'EST ce lundi 22 octobre que Constantin Caramanlis s'est entretenu avec Giscard à Paris. Cette visite devait faire le point sur les questions d'intérêt commun. En fait, c'est surtout la question de l'entrée de la Grèce dans le Marché commun qui doit retenir l'attention. En effet, Caramanlis est soucieux de faire ratifier rapidement le traité d'adhésion signé le 28 mai dernier et qui sera soumis à l'Assemblée nationale française le 5 décembre. C'est à cet effet qu'il se rend également à Londres et à Rome.

Hier membre de l'OTAN, ayant toujours des liens avec les Etats-Unis tout en amorçant un certain rapprochement avec l'URSS, la Grèce hésite sur la politique à suivre pour préserver au mieux ses intérêts. Elle est dans une situation difficile : faiblesse économique par rapport à beaucoup d'autres pays, conflit avec la Turquie sur des problèmes comme Chypre et les îles de la mer Egée. Toutes ces tensions sont d'ailleurs alimentées par l'URSS et les USA qui rivalisent pour le contrôle de la région.

Le fait qu'aujourd'hui la Grèce renforce ses liens avec l'Europe va dans le sens de la défense de son indépendance et d'une certaine prise de distance vis-à-vis des deux superpuissances.

Claude LEBRUN
HR-QDP

ALSTHOM BELFORT

Manifestation à Belfort le mercredi 24

LUNDI 22 octobre, au matin, la grève prend une dimension nationale. Les délégués CGT, CFDT ont tenu un meeting devant les portes de l'usine le même jour à 9 h, retraçant les démarches et les efforts de l'intersyndicale pendant le week-end pour obliger la direction à s'asseoir à la table de négociations avec un rapport de force à la hauteur de la dignité des travailleurs de l'Alsthom-Belfort.

Samedi, par l'intermédiaire du directeur départemental du travail, Schultz, PDG de l'Alsthom-Atlantique feignait d'accepter les propositions syndicales, c'est-à-dire l'usine momentanément évacuée de toute personne durant les négociations, discussion préalables dimanche à 15 heures.

Dimanche, 15 h, l'intersyndicale, la direction départementale du travail et la direction s'asseyent autour d'une table. Schultz annonce les conditions : évacuation de tous les piquets de grève, entrée du personnel de sécurité de la direction, nettoyage de toutes les banderoles, libre circulation du directoire, mise en place du gardiennage. Tout le monde est blousé, même la direction départementale du travail qui dira à Schultz que ce n'était pas la peine d'organiser cette réunion et devant les travailleurs lundi matin, la CFDT et Louis Lacaille de la CGT clameront avec force que jamais les travailleurs belfortains ne négocieront à genoux, que la classe ouvrière d'Alsthom rentrera debout et que jamais ils ne capituleront.

La provocation de la direction d'Alsthom ne s'est pas arrêtée là : se tournant vers l'intersyndicale pendant la réunion de dimanche, elle leur dira : *« Il ne tient qu'à vous de négocier et de garder le secret de ces tractations »*. Louis Lacaille de la CGT, à la hauteur de la combativité des travailleurs, proclame au micro : *« Il nous demande de trahir la classe ouvrière, il nous considère comme des traitres ! Nous informerons toujours les travailleurs de l'Alsthom-Atlantique des discussions que nous avons avec la direction et nous ne trahirons jamais »*.

La solidarité pour la grève reste très ferme et s'est étendue aux travailleurs de la terre du Territoire de Belfort, qui, par l'intermédiaire de la FNSEA, sont venus distribuer ces jours derniers : lait, pommes et pommes de terre au piquet de grève. Voilà une bonne unité paysans-ouvriers contre le capitalisme.

Mercredi 24 octobre, est annoncée une grève dans tout le Territoire de Belfort, manifestation avec des délégations de tous les travailleurs de France appartenant à la filiale Alsthom. En terminant son discours, la CGT a déclaré : *« Maintenant, la grève de l'Alsthom a pris une ampleur nationale »*.

Correspondante Belfort

ROUBAIX
FRANÇAIS-IMMIGRES SOLIDAIRES

Le feu de l'action ne doit pas s'éteindre

PLUS de 300 personnes ont répondu à l'appel de la CGT, de la CFDT et de la FEN qui organisaient, à la Bourse du travail de Roubaix le 19 octobre, un meeting contre les mesures racistes du gouvernement dans la solidarité des travailleurs français et immigrés. Après avoir rappellé l'incapacité du gouvernement à faire voter les textes avant les vacances, Habib Sassi, membre de la commission exécutive de la CGT, secrétaire de la fédération de la construction, déclara notamment : *« La partie n'est pas gagnée car le pouvoir et le patronat entendent parvenir à leurs fins. Il nous faut gagner le soutien de l'opinion publique. Sur ce point, nous sommes loin d'avoir atteint notre objectif. Et le gouvernement continue et accentue son attaque anti-immigrés »*.

L'orateur fut vivement applaudi par la salle lorsqu'il conclut en disant : *« Le mot d'ordre de la CGT reste : la classe ouvrière de France, les travailleurs français et immigrés, doivent faire barrage à la politique de refoulement »*.

Michel Rolland, secrétaire confédéral de la CFDT, devait notamment déclarer : *« L'action se développe, il faut qu'elle se développe encore. La semaine d'action est un temps fort, mais le feu de l'action ne doit pas s'éteindre mais se développer à la fin de cette semaine »*. Il souligna : *« Le gouvernement tisse une toile d'araignée dans laquelle il veut enfermer les immigrés dans des législations d'exception. Il faut dénoncer ce véritable apartheid politique que développe le gouvernement et le sinistre Stoléru »*.

Michel Rolland appela à *« bloquer la reprise des projets par mille et mille initiatives comme celle d'aller dans les commissariats empêcher toutes les expulsions »*, avant de conclure : *« Nous, CFDT, nous nous engageons à continuer la bataille qui n'est pas celle des immigrés, mais celle de nos libertés, immigrés et Français »*.

Après l'intervention de Daniel Legrand de la FEN, devait prendre la parole un représentant de l'UGTA (Union générale des travailleurs algériens) ainsi que le secrétaire national de l'UMT (Union marocaine du travail). Le porte-parole de la communauté algérienne rappela que celle-ci *« a payé un lourd tribut pour la haine raciale. Aujourd'hui, 350 000 ouvriers algériens sont victimes de non-renouvellement automatique de leurs papiers »*, déclara-t-il. *« Il n'y a qu'un seul recours : l'action unie et solidaire de tous les travailleurs »*, devait-il conclure.

Au total, un meeting plein de promesses et nous souhaitons vivement que les engagements des confédérations syndicales à intensifier la lutte contre les mesures racistes ne restent pas lettre morte et se traduisent pas des actes concrets impliquant une large mobilisation des travailleurs.

Rémi DAINVILLE

La Santé, parlons-en!

NON, le gouvernement ne transformera pas les hôpitaux en vastes zones vides de personnel soignant, de matériel médical. Toutes les professions de la santé et les usagers sont concernés. Ici et là, on oppose un superbe et ferme non à la politique gouvernementale en matière de santé comme en témoigne la motion-pétition de l'Assistance publique de Paris, signée par la CGT, la CFDT, le SMICT-AP, le SNE/sup et le syndicat des internes de l'Assistance publique.

« Les personnels, cadres, médecins de l'Assistance publique soussignés ne sauraient accepter, sous prétexte de déficit de la Sécurité sociale, les dangereuses mesures prises à l'encontre de l'hospitalisation publique, mesures qui aggravent de façon dramatique des situations déjà difficiles avec la volonté de limiter de façon arbitraire les dépenses de santé.

Les établissements sont mis dans l'impossibilité de fonctionner normalement. Les conditions de soins et d'hospitalisation sont remises en cause ainsi que la légitime satisfaction des besoins en matière de santé.

Nous mettons en garde les personnels et les usagers sur les graves effets de ces dispositions et sur leurs conséquences aux plans scientifiques techniques et morales.

Toutes perspectives de suppression d'emploi est intolérable, compte-tenu du manque criant d'effectifs dans les services.

– Nous exigeons la création de nouveaux emplois, l'amélioration des conditions de travail et de soins ;

– Nous affirmons la nécessité de maintenir et de développer le potentiel hospitalier nécessaire aux besoins de la population de la région parisienne ;

– Nous agirons dans ce sens ;

– Nous nous opposons au blocage du budget au premier janvier 1979. Exigeons un budget supplémentaire comme les années précédentes ;

– Appelons le conseil d'administration de l'Assistance publique et la Commission médicale consultative à soutenir ces orientations et à agir en conséquence.

PROCES FLB

De la cour de Sûreté de l'Etat à la prison

LA Cour de sûreté de l'Etat a rendu son verdict, couperet tranchant, réglant « ses comptes » avec les militants du FLB à coups d'années d'emprisonnement.

Lionel Chenevrière et Patrick Mautauzier ont sans aucun doute été l'objet de l'acharnement du tribunal d'exception — avec leur attentat contre le château de Versailles — ils en ont pris pour quinze ans !

« Particulièrement dangereux », tel était le leitmotiv de l'avocat général contre les militants du FLB. Leit-motiv qui a pesé son poids dans la balance, qui a contrebalancé jusqu'aux affirmations de Michel Herjean, qui a dit et répété que *« ses aveux »* avaient été largement *« suscités »* par la police, que la privation de son traitement médical l'avait laissé dans un état semi-comateux au cours duquel il avait raconté *« n'importe quoi »*. Il en a pris pour neuf ans.

Yann Fouéré et Ange Péresse ont été condamnés respectivement à huit ans et à sept ans.

Dans les autres charrettes, treize autres militants prévenus ont été condamnés de quatre ans à deux ans, dont Yann Puillandre et Bernard Delaca-Minot. Enfin, pour faire montre d'« équité », la Cour de sûreté de l'Etat a acquité les six derniers accusés : Rémi Goalabre, Bernard Le Fouest, Gerhard Perresse, Serge Bojinsky, Michel Salomon, Guy Stephan.

Verdict de la Cour de sûreté de l'Etat contre *« de dangereux autonomistes »*, ou régime judiciaire d'exception contre des militants acculés à la révolte désespérée et isolée, réduits à des attentats inefficaces et impopulaires contre les marées noires, contre les Amoco Cadiz, l'agonie des villages et des petits ports bretons, contre le piétinement de la culture et des traditions bretonnes ?

NV

La Chine et les droits de l'homme (suite)

Dans son édition datée du 13 octobre, sous le titre *« La Chine et les droits de l'homme », Le Monde a publié une double*
Monde a publié une double page réalisée par *« deux chercheurs français ayant effectué récemment des voyages en Chine et à Hong-Kong »*. Ces deux pages, publiées à l'occasion de la revue du président Hua Guofeng, traitaient de la *« répression en Chine »* et se présentaient comme un appel au gouvernement français pour qu'il intervienne en faveur du respect des droits de l'homme en Chine. Je ne suis, quant à moi, ni un *« cherchur »* ni un sinologue. J'ai simplement, moi aussi, effectué, il y a peu de temps un séjour d'un mois en Chine et ce que j'ai lu dans *le Monde* m'a suggéré quelques réflexions.

Dans notre précédente édition, Pierre Burnand a rappelé quelle était la situation avant 1949 : famine, mortalité infantile, exploitation féroce, arbitraire total des impérialistes et des propriétaires fonciers. Il a fait état des droits fondamentaux : se nourrir, se vêtir, se soigner, s'instruire, se loger, conquis par le peuple chinois en 1949.

Il aborde aujourd'hui la question des libertés et de la démocratie, autre aspect combien important des droits de l'homme.

A QUI fera-t-on croire qu'un tel développement accompli en une période assez brève, compte tenu de l'immensité du pays et de sa population, ait pu se réaliser sous le règne de la terreur et quasiment de l'esclavage, en bafouant les droits de l'homme ? A qui fera-t-on croire que cela pourrait être le résultat de 30 ans de répression contre le peuple ?

Pour qu'un tel développement ait lieu, il fallait au contraire qu'il y ait une libération de la masse du peuple chinois et de son énergie. Il fallait que ce peuple puisse avoir le sentiment, fondé sur des faits, d'agir effectivement pour lui-même, il fallait qu'il puisse prendre en mains ses affaires. Il est des choses qui ne se font pas sous la contrainte. Si le peuple chinois avait été réduit à l'état de *« masse d'esclaves taillables et corvéables à merci »*, il serait dans l'état où il vivait il y a plus de trente ans car il l'était bel et bien alors, taillable et corvéable à merci, mais de cela nos « chercheurs » n'en ont rien à faire. Les « droits de l'homme » sont pour eux une simple formule contre le socialisme ; en réalité, c'est le dernier de leurs soucis.

En renversant les propriétaires fonciers, qui, depuis des générations, avaient sur eux droit de vie et de mort, en renversant le système de répression qui les maintenait sous le joug le plus brutal qui soit, les paysans chinois ont renversé le poids le plus lourd qui pesait sur leurs droits à l'existence, à l'expression. Ils ont créé des conditions leur permettant de commencer à prendre en mains leurs affaires. Il est fini le temps où les propriétaires, parce qu'ils étaient propriétaires, avaient tous les droits. Au cours de ces trente années, l'exploitation de l'homme par l'homme, le droit à l'exploitation de l'homme ont été abolis.

Dans les usines, les ouvriers ont là aussi commencé à prendre effectivement en main leurs affaires. Là aussi, il est fini le temps où les propriétaires de capitaux avaient tous les droits sur les ouvriers.

Si l'on évoque ces trente années comment nier que les droits des ouvriers chinois aient connu de gigantesques progrès ? Quelques exemples. Dans les usines, les syndicats ont *officiellement* pour rôle à la fois de contrôler le travail du directeur, de faire des propositions pour le fonctionnement de l'usine, de défendre les intérêts matériels et moraux des ouvriers. La quasi-totalité des ouvriers sont syndiqués et le pouvoir suprême du syndicat est l'assemblée générale des syndiqués.

Une fois par an, doit avoir lieu une assemblée générale de délégués élus à bulletins secrets par les ouvriers, des délégués qui doivent être choisis parmi eux, après discussion. Ces délégués peuvent demander le remplacement de cadres dirigeants de l'usine.

De la même manière, le droit de grève est reconnu dans la Constitution adoptée en 1978, droit que Mao Zedong avait déjà fait inscrire dans la Constitution précédente. Cela constitue des exemples indéniables de progrès des droits des travailleurs chinois. Le Parti communiste chinois, qui constitue la force dirigeante du pays et compte 37 millions de membres, fonctionne selon le principe électif, à tous les niveaux.

D'après la Constitution, les assemblées populaires qui sont les organes du pouvoir, doivent être élues au suffrage universel *direct* au niveau local. Ces députés élisent ensuite parmi eux ceux qui contitueront les assemblées populaires au niveau supérieur et ainsi de suite jusqu'à l'Assemblée populaire nationale. Sans doute, le système électoral en vigueur en Chine nécessite de nouveaux développements afin de développer les élections directes et l'amélioration du système de candidature, mais le principe électif est un acquis de ces trente années, inscrit dans la Constitution, une innovation dans l'histoire de la Chine.

Est-ce à dire que tout cela soit effectivement appliqué partout ? Non. La presse chinoise elle-même en témoigne fréquemment, mène campagne contre ce qu'elle appelle le bureaucratisme, c'est-à-dire l'attitude de cadres se comportant en maîtres des masses. Un journal chinois, le *Gongren Ribao* écrivait dernièrement que *« dans certaines entreprises les opinions des masses sont négligées, leurs intérêts sont bafoués et la démocratie est foulé aux pieds »* et demandait : *« Les syndicats ne doivent-ils pas exercer leurs pouvoirs ? »*. Le *Renmin Ribao (Le Quotidien du Peuple)* dénonçait, quant à lui, en septembre dernier, les bureaucrates qui se défient des masses et dédaignent la solution de leurs problèmes. *« La chute des Quatre,* disait-il, *a eu lieu il y a près de trois ans, mais les plaignants sont toujours aussi nombreux, ce qui montre les erreurs dans notre travail »*. Les plaignants sont des gens victimes d'injustices au cours des dernières années et qui réclament que justice leur soit rendue. Des milliers de cadres ont été désignés pour résoudre ces problèmes.

J'ai également eu l'occasion de voir un rassemblement d'une centaine de personnes venues réclamer justice devant le siège du Comité central du Parti. Je n'ai pas vu de déploiement de forces pour les en écarter. En repassant quelques heures après, ils y étaient toujours. Manifestation prouvant qu'il y a en Chine, aujourd'hui encore, beaucoup de choses qui ne vont pas et de nombreux problèmes à résoudre. Ce n'est pas moi qui le dit mais un responsable du Parti communiste chinois.

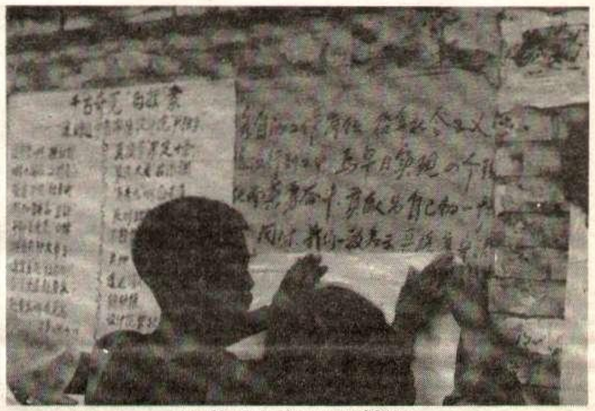

Au « Mur de la démocratie » à Pékin...
On voit ici des personnes rédiger des affiches, d'autres en coller une. La plupart du temps, ces affiches dénoncent des faits survenues ces dernières années. (Photo HR)

La démocratie, mise en œuvre, est une idée encore très jeune en Chine, pratiquée depuis trente ans seulement. De ce point de vue également les droits de l'homme ont connu un bond, sont nés pourrait-on dire, en Chine.

Ajoutons que l'image de terreur que nos deux « chercheurs » veulent donner de la Chine ne correspond pas à la réalité que l'on peut constater. *Le Mur de la démocratie* en est un exemple. Plusieurs des faits qu'ils citent proviennent d'affiches apposées sur ce mur. Il faut savoir que ce mur, situé à côté du siège du Comité central du Parti, est le théâtre d'une animation continuelle. Constamment des gens, venus parfois de provinces lointaines, y apposent des affiches contenant des dénonciations d'injustices, des critiques, des points de vue. J'ai pu y voir aussi des journaux ronéotés comme celui intitulé *Le printemps de Pékin*. En permanence, des centaines de personnes lisent ces affiches. Afin que leurs affiches ne soient pas recouvertes par d'autres, leurs auteurs indiquent jusqu'à quelle date ils veulent qu'elles soient exposées.

N'y a-t-il pas contradiction entre l'existence autorisée d'un tel lieu et la description du régime de terreur que l'on nous donne ?

IL Y EUT AUSSI VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME...

Nos deux « chercheurs » citent des faits dans lesquels ils prétendent résumer la réalité et qu'ils présentent comme exprimant la totalité de la réalité chinoise concernant les droits de l'homme. En ce qui concerne les faits qu'ils avancent, je ne cherche pas à les nier car je ne prétends nullement connaître l'ensemble de la réalité chinoise et surtout parce qu'il est exact que des crimes ont été effectivement commis ces dernières années. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de pouvoir rencontrer des communistes, aujourd'hui occupant des postes de responsabilité, qui ont été victimes de tortures physiques.

Néanmoins, plusieurs remarques s'imposent.

Il y a dans la prétendue démonstration de nos deux « chercheurs » une méthode consistant à présenter comme de la répression et de l'oppression des faits qui n'y ont aucun rapport en eux-mêmes. Exemple : *« Le sort connu par des millions de jeunes déportés à la campagne*, disent-ils, *sous prétexte de se faire rééduquer par les paysans pauvres et moyens pauvres n'était guère plus enviable que, celui des personnes ayant fait l'objet de condamnations pour crimes politiques »*. Et voilà ! Nous sommes en pleine « déportation » de millions de jeunes. Ce que nos « chercheurs » omettent c'est que ce mouvement eut, pour une large part, un caractère volontaire et avait pour but de contribuer à l'élévation culturelle des campagnes chinoises, tout en permettant aux jeunes des villes d'en découvrir les réalités. Il arriva effectivement que ce mouvement finit par devenir obligatoire et que l'accueil de ces jeunes dans les campagnes se fit parfois dans de très mauvaises conditions. On confond ainsi un mouvement contribuant au développement des campagnes chinoises avec ce qui l'entâcha. Non, ce ne fut pas la « déportation » de millions de jeunes.

Un grand nombre de ces jeunes sont toujours dans les campagnes et y assument des responsabilités. D'autres n'ont pu s'y adapter pour des raisons diverses dont les moindres ne sont sans doute pas les conditions de vie qui demeurent extrêmement difficiles dans les campagnes ainsi que les mentalités arriérées auxquelles ils se sont heurtés parfois. Or, comme ces jeunes ne pouvaient retourner en ville, si on ne les y rappellait pas pour occuper un emploi, on imagine l'impasse dans laquelle certains se sont retrouvés. Cette situation n'a pas été étrangère à des manifestations de mécontentement parmi les jeunes dans une ville comme Shangaï. Une des solutions à ce problème réside dans le développement des possibilités d'emploi des jeunes dans leurs villes, ce qui se fait actuellement. Mais on continue néanmoins à encourager les jeunes citadins à aller dans les campagnes. Qu'y a t-il de scandaleux à partager les conditions de vie de l'immense majorité du peuple ?

Autre exemple : on nous présente la lutte idéologique et la résolution des contradictions au sein du peuple comme recouvrant en réalité une pratique systématique de répression contre ceux qui ne marchent pas droit. Ce qui permet d'écrire : *« Cet arbitraire ne se limite pas aux organes chargés de "l'application de la dictature du prolétariat" mais s'étend à tous les domaines de la société »*. On cite un cas où des brutalités ont été exercées au nom de la « rééducation idéologique » pour en conclure que la conception de cette « rééducation » est dans l'ensemble du pays le recours aux brutalités. On conclut ainsi : *« Et effectivement, lors de la dernière session de l'Assemblé nationale, M. Hua Guofeng a déclaré que la "rééducation idéologique" n'était pas du domaine de la loi et que c'était un devoir du Parti de continuer à la mettre en œuvre »*. Nos deux « chercheurs » savent-ils que la « rééducation idéologique » en question vise, par exemple, à extirper le poids des idées issues du féodalisme ou plus actuellement à répandre le point de vue selon lequel c'est la pratique qui permet de démontrer l'exactitude des idées et non les idées en elles-mêmes ? Répandre l'idée que la pratique est le critère de la vérité n'est ce pas favoriser un épanouissement des droits de l'homme dans un pays où durant des millénaires les paroles des autorités furent considérées comme source de vérité immuable ? Et cela ne peut guère se concevoir par le recours à la coercition.

Ces deux exemples permettent une fois encore de voir que le but de ces gens est d'arriver à toute force à leur objectif : trente ans de socialisme égale trente ans d'oppression.

Des crimes ont effectivement eu lieu au cours de ces trente années et tout particulièrement au cours des années de la Révolution culturelle. Mais il serait bon de noter que ce ne sont pas nos deux « chercheurs » ou leurs homologues qui les ont mis à jour mais bel et bien le Parti communiste chinois. Ce n'est pas contraint et forcé, sous le poids de la pression de l'opinion révoltée que le Parti communiste chinois les a faits connaître. C'est au terme d'une lutte qui s'est déroulée durant des années au sein du Parti et qui s'est tranchée par la tentative et l'échec de coup d'État armé d'une minorité de la direction du Parti, plus connue sous le nom de bande des Quatre.

On peut également constater qu'une des caractéristiques actuelles de la politique mise en œuvre par le Parti communiste chinois est la volonté de développer la démocratie pour l'immense masse des centaines de millions de Chinois. Exemples : prochainement vont se généraliser les élections par les ouvriers des chefs d'ateliers dans les usines, étape précédant celle prévue de l'élection des directeurs d'usines. Dorénavant, les élections des députés aux assemblées populaires des districts se feront au suffrage direct. Un district compte quelques dizaines de millions d'habitants.

On a établi des lois, un Code pénal, définissant les actes entrainant une répression et la gravité de celle-ci selon les cas, fixant les droits des accusés. Ce code entrera en application le 1er janvier prochain. On peut s'interroger sur le caractère flou de certaines définitions telles que celle de « contre-révolutionnaire », mais il faut bien reconnaître que l'établissement d'une légalité définissant les droits et les devoirs des citoyens constitue un progrès extrêmement important par rapport aux années de la Révolution culturelle, au cours desquelles l'arbitraire put régner et les arrestations avoir lieu selon le bon vouloir de tel ou tel responsable, sans que les personnes arrêtées aient la possibilité de connaître leurs droits et aient les moyens de se défendre. Dorénavant, les arrestations ne pourront pas avoir lieu sans respecter certaines procédures précises, sans être suscitées par des actes spécifiés dans le Code pénal, ne pourront pas excéder certains délais précis, ne pourront être maintenues sans que des preuves soient apportées, etc. Les responsables de la sécurité qui se livreront à de mauvais traitements tomberont sous le coup de la loi. Ces lois permettent ainsi de limiter considérablement les actes arbitraires et de les dénoncer comme des violations de la légalité. N'est-ce pas un progrès notable permettant de mieux défendre les droits des citoyens chinois ?

Nos deux « chercheurs » alignent des chiffres impressionnants de victimes qu'ils présentent comme étant tombés sous les coups du pouvoir au cours des dix dernières années. Nous n'avons pas les moyens de contester ces chiffres tout en pou vant quand même nous demander sur quelles bases ils ont été établis.

Mais ce que nos « chercheurs » omettent d'indiquer, c'est qu'un très grand nombre de ces victimes sont tombées au cours des affrontements entre factions qui ont eu lieu au cours de la Révolution culturelle. Dans une usine de Kharbine, que j'ai visitée, douze ouvriers sont ainsi morts au cours de combats entre ouvriers. On m'a parlé de certains villes et régions où ces affrontements se firent avec toutes les armes sauf des avions. On peut imaginer le nombre de victimes de tels affrontements sur l'ensemble de la Chine. Quand les Chinois parlent de « guerre civile », ce n'est pas une image exagérée. Bien sûr, ceux qui, au sein du Parti communiste chinois et du pouvoir, ont poussé à ces divisions et affrontements violents dans le peuple portent une énorme responsabilité.

Le livre de William Hinton sur la Révolution culturelle à l'Université Tshinghua *« La Guerre de cent jours »* constitue un témoignage extraordinaire à ce sujet. Alors que les violences entre factions rivales se développaient et avaient fait des victimes, des groupes de propagande d'ouvriers furent envoyés à l'université pour y mettre un terme et unir les étudiants . Cela se passait en 1968. Voici la description d'une scène de violences qui marquèrent cet épisode : les ouvriers furent accueillis par les violences fascistes d'une des factions, celle du dénommé Kuai Ta fu : *« Menacés par des grenades et chargés par des lanciers qui n'hésitaient pas à transpercer des corps sans défense, un nombre assez important d'ouvriers sautèrent par les fenêtres du deuxième étage et se blessèrent. D'autres se ruèrent au bas des escaliers, pour se heurter au blocus du rez-de-chaussée. Comme le petit espace se remplissait de gens, une grenade arriva en rebondissant par l'un des escaliers. Wang Sunglin, un ouvrier de l'usine de machines-outils No2, se jeta dessus. La grenade explosa sous son estomac, le déchirant gravement. Comme il se redressait sur les bras pour voir si d'autres personnes avaient été atteintes, un lancier se rua sur lui, venant du même escalier, et lui transperça la poitrine. Il retomba sur la grenade éclatée. Wang Sunglin avait trente six ans, il était membre du Parti communiste et sous-chef du Comité de parti de son atelier... »*. Les ouvriers continuent néanmoins à chercher à convaincre leurs agresseurs de mettre fin aux violences : *« Un homme, Hou Po-chih, un communiste, s'avança pour faire une nouvelle tentative.*

– Qui t'a envoyé ici ? demandèrent les étudiants.

– C'est le président Mao qui m'a envoyé, dit Hou. *Vous devriez écouter le président Mao.*

– Nous n'écoutons que Kuai Ta-fu, répliquèrent les étudiants.

Un homme robuste empoigna Hou, le frappa sur la tête avec une torche électrique, puis l'ayant assommé est lui ayant fait une vilaine entaille à l'arcade sourcilière, le traina par les pieds sur toute la longueur du couloir, et lui fit ainsi descendre les escaliers du quatrième étage au premier. La tête de Hou cognait sur chaque marche pendant la descente. Quand il atteignit le bas des escaliers, il était inconscient. Lorsqu'il revint à lui, il cria : « Vive le président Mao ! ». Son *ravisseur entendant cela, tenta de l'étouffer. Hou réussit tout de même à dire dans un hoquet : fais usage de raison, non de violence, de raison, non de violence. Son ravisseur lui enfonça alors une serviette dans la bouche. Comme la serviette ne réussissait pas à le réduire au silence non plus, son tourmenteur qui se révéla ne pas être un étudiant, mais un des bagarreurs du dortoir No 10 tenta de lui arracher les yeux...»* Au total, cinq ouvriers seront tués, 731 gravement blessés ces jours-là. C'est Mao Zedong qui avait lancé un appel à faire cesser la violence, à faire usage de raison, à s'unir. Il y a loin de cela à l'image que l'on voudrait nous donner d'une répression méthodiquement organisée par le pouvoir...

Cet été, rassemblement de plaignants
devant le siège du Comité central du Parti communiste chinois. Certains viennent de provinces lointaines pour réclamer que justice leur soit rendue. (Photo HR)

LA FRANCE A-T-ELLE LE DROIT DE SE POSER EN DÉFENSEUR DES DROITS DE L'HOMME ?

NOS deux « chercheurs » font appel au gouvernement français pour qu'il intervienne donc en faveur des droits de l'homme en Chine et écrivent : *« Les démocrates chinois, comme le montrent leurs écrits, sont des admirateurs fervents de Montesquieu, Voltaire, Rousseau, etc. Pour la poignée de contrats que M. Hua Guofeng apportera dans sa besace, la France décevra-t-elle les espoirs que mettent en elle les contestataires en contact avec les visiteurs étrangers ? »*.

Ainsi la France serait en quelque sorte le garant des droits de l'homme.

On peut là aussi faire un bilan d'une trentaine d'années de respect des droits de l'homme par les gouvernements français successifs. Répressions de masse en Algérie, massacres d'un million et demi d'Algériens, guerres soloniales en Indochine, répression de masse à Madagascar, répressions et pillages en Afrique Noire dont de nombreux pays étaient colonies françaises jusque dans les années 1960. Qui dira le nombre des victimes de la France ! Pas vous, M. les « chercheurs » !

Quant à M. Giscard d'Estaing, garant des droits de l'homme ? Tchad : plusieurs centaines de lycéens, membre du Frolinat, tués par les avions français, il y a un an. Sahara occidental : un millier de combattants du Front Polisario tués par les avions français, il y a deux ans.

Quant à l'Empire centrafricain, nul n'ignore quelle attention M. Giscard d'Estaing y apporta à la défense des droits de l'homme.

C'est avec l'appui de la France que le criminel Bokassa pu exercer sa tyrannie sanglante durant de nombreuses années, pour le plus grand profit de certains monopoles. Jusqu'au jour où les crimes devinrent trop connus et où il fallut changer de cheval.

Si l'on devait remonter plus loin, on pourrait rappeler également que la France des « droits de l'homme » fut celle qui se livra, avec d'autres, au pillage de la Chine et participa aux massacres de son peuple. Aux 19e et 20e siècles, avant d'être évincée par le Japon, la France se jeta sur la Chine comme un fauve sur sa proie. La France, il ne faudrait pas l'oublier, porte une lourde responsabilité dans les tragédies que connut le peuple chinois au cours de ce siècle.

POUR CONCLURE...

POUR qui est réellement soucieux des droits de l'homme, il est indéniable que les droits de l'homme chinois ont connu un développement considérable depuis 30 ans. On peut à juste titre parler de Chine nouvelle. Droit à une vie décente mais aussi droits politiques. Ce qui s'est développé en Chine au cours de ces trente années, si l'on compare avec ce qui a précédé, c'est la démocratie. Dans quel sens va la Chine depuis trente ans ? Dans celui de l'étouffement des droits de l'homme ou dans celui de leur développement ? La réponse est claire.

Cette marche en avant ne s'est pas effectuée sans détours, sans que des crimes et de graves atteintes à ces droits ne viennent entrer en opposition avec le développement de cette tendance générale, et même la remettent en cause. Aujourd'hui la Chine poursuit sa marche dans cette voie. Y aura-t-il d'autres détours, d'autres atteintes ? Le contraire serait étonnant et il est légitime d'y être vigilants.

Cette naissance et ce développement des droits de l'homme en Chine ne sont pas le fruit d'un développement naturel mais bien celui d'un système social : le socialisme. Sans lui, les images d'il y a trente ans ou plus seraient toujours actuelles. Le socialisme a fait la preuve de sa supériorité dans les conditions de la Chine. Nos deux « chercheurs » voudraient faire admettre l'inverse. A vrai dire, leur souci n'est pas la défense des droits de l'homme : c'est la haine du socialisme. Leur but n'est d'ailleurs pas la Chine mais bel et bien la France. Leurs « recherches » s'inscrivent dans une guerre idéologique visant à anéantir l'idée de socialisme, en s'appuyant sur des faits s'étant produits. Ce qu'ils visent ce sont ceux qui luttent pour le socialisme en France, pourles faire sombrer dans le désespoir, leur faire abandonner le combat pour se résigner finalement à accepter le pouvoir des capitalistes et le monde tel qu'il est.

A ces « chercheurs » nous disons que tout comme le socialisme a fait progresser considérablement le peuple chinois dans les conditions de la Chine, il fera progresser considérablement l'existence du peuple français *dans les conditions de la France*. Le socialisme n'existe que dans les conditions concrètes de chaque pays. Il devra développer les libertés démocratiques arrachées depuis des décennies par le peuple français dans une lutte souvent sanglante contre ceux qui détiennent les moyens de production et qui, à chaque occasion, tentent de faire machine arrière.

Pierre BURNAND

Droits à une vie décente, mais aussi droits politiques.
Sur la photo, tandis que le sit-in se poursuit devant le siège du Comité central, la vie continue paisiblement dans la rue.

POUR LA LIBERTE TOTALE
DE L'AVORTEMENT ET DE LA CONTRACEPTION

Marche nationale à Paris le 24 novembre

UNE nouvelle marche sur Paris est prévue le 24 novembre pour le droit des femmes à disposer de leur corps. Une manifestation qui se veut la plus large possible, sans exclusive, lancée par la coordination nationale des collectifs avortement-contraception (réunis à Rouen les 29 et 30 septembre) et reprise par un grand nombre d'organisations : CCA, coordination du 7 octobre des groupes-femmes (le collectif mis en place pour la marche du 6 octobre a décidé de se maintenir en coordination nationale : JCR, LCR, Mouvement d'action syndicale, Mouvement jeunes femmes, Mouvement de la jeunesse socialiste, MLAC, OCT, PCML, PCRml, PS, PSU, UTCL.

Les organisateurs avaient convoqué une conférence de presse lundi 22 octobre.

La manifestation se prépare sur la base du bilan de la loi Veil, *« qui ne donne pas le droit aux femmes de décider »* à cause de ses importantes restrictions : mineures et immigrées exclues, pas de centres d'IVG, clause de conscience abusive, non-gratuité...

C'est parce que le gouvernement veut reconduire la loi telle quelle, que la lutte pour le droit des femmes est plus que jamais nécessaire. *« Nous dénions au gouvernement et à l'Assemblée nationale le droit de décider à la place des femmes les premières concernées »* : ainsi commence le texte de la pétition largement diffusée et qui sert, avec un tract, d'appel à la marche.

C'est d'ailleurs un peu l'idée force de la manifestation qui partira de l'hôpital Lariboisière à Paris, vers l'Assemblée nationale. Car sur Paris, un comité « avortement-contraception » se mettait en place dès juin 1978 pour imposer l'ouverture d'un centre d'interruption volontaire de grossesse. C'est donc le symbole de cette lutte.

Quant à la marche elle-même, toutes les organisations et collectifs pourront s'y exprimer en leur nom, mais elle défilera derrière deux banderoles générales : *« Avortement-contraception libres et gratuits et remboursés par la Sécurité sociale »* et *« on ne mendie pas un juste droit, on se bat pour lui »*. (Mot d'ordre lancé par le MLAC il y a cinq ans).

Les organisatrices ont exprimé le désir de coordonner au maximum toutes les initiatives : une lettre ouverte a été envoyée aux organisations syndicales CGT, CFDT, FEN et FO qui ont prévu des actions de leur côté en particulier le 17 novembre, avec entre autres la proposition d'une semaine d'action du 12 au 17 pour le maximum d'initiatives locales ; d'autant plus que des sections syndicales, et même des UL (comme à Marseille) sont déjà dans le mouvement. Même appel du Planning familial dont beaucoup d'adhérents participent aux collectifs mais qui n'a pas encore pris position au niveau national.

Le PCF, pour sa part, prépare sa mobilisation seul, le 17 novembre, mais des membres de la coordination des collectifs avortement-contraception ont fait état d'un appel de *« communistes aux communinstes »* fait par des militants du PCF engagés depuis longtemps dans la lutte, en particulier au collectif Lariboisière : *« La direction de notre parti refuse d'appeler à cette manifestation, c'est pourtant concrètement dans la rue, ce jour-là que l'union à la base se fera ! Nous y serons. Nous appelons toutes les militantes et tous les militants du Parti communiste à être présents avec nous. »*

La conférence de presse s'est terminée par la précision que cette manifestation ne serait pas un soutien à tel ou tel projet de loi, mais une lutte pour le droit fondamental des femmes.

Des informations ont été ensuite données sur des procès qui menacent des femmes en Espagne le 26 octobre à Bilbao (11 femmes qui ont avorté risquent entre six mois et 60 ans de prison), et au Portugal, le 29 octobre à Lisbonne, une femme et deux hommes risquent de 2 à 8 ans de prison dans un procès qui dure depuis 1974).

A Belfort, comme à St-Ouen ou Tamaris, grâce à l'occupation, les travailleurs de l'Alsthom bloquent toute production.

RAZ-DE-MAREE
DE LA BAIE DES ANGES

Deux hypothèses en présence

Aujourd'hui, un point semble établi : la catastrophe qui a touché la baie des Anges et tué dix personnes a été provoquée par un formidable glissement de terrain sous-marin qui s'est produit dans le delta du Var ou dans sa proximité immédiate. Là où les avis divergent, c'est quand il s'agit de déterminer la part d'influence des travaux gigantesques engagés sur le plateau du delta du Var pour étendre l'aéroport et construire un nouveau port de commerce.

PREMIERE hypothèse soutenue par les écologistes : le seul fait de déverser et de tasser des milliers de tonnes de remblai sur des alluvions instables, boueuses, constitue une folie. Les travaux se sont beaucoup trop rapprochés du bord du plateau deltaïque qui jouxte lui-même, et particulièrement à cet endroit, les grands fonds. D'autre part, cette partie du plateau n'est plus alimentée en alluvions fluviales à cause des digues de l'aéroport qui ont détourné le cours du Var vers l'Ouest et des barrages qui jalonnent son cours. Elle est donc particulièrement vulnérable à la houle et aux courants. Là interviennent les arguments qu'on peut considérer aujourd'hui comme prémonitoires contenus dans la thèse « sédimentologie marine » tenue par M. Laurent Sage, en juin 1976, et que nous vous livrons.

QUE DIT M. LAURENT SAGE ?

« Premièrement, le talus du plateau deltaïque du Var est composé de vase très fine et de sédiments calcaro-marneux en déséquilibre, abondants et fragiles qui se désagrègent facilement. Ce talus semble le siège de phénomènes de glissements de la couche superficielle ». (Pages 102, 105, 114).

« Deuxièmement, actuellement (en 1976, NDLR), *les houles qui abordent les digues de l'aéroport sont considérablement amorties par le plateau deltaïque. Il n'en sera pas de même, le nouvel aéroport construit, les houles atteindront les digues de l'aéroport avec toute leur énergie. Les attaques de la côte risquent d'être extrêmement violentes. »* (Page 224).

« Troisièmement, les vibrations engendrées par le choc des houles sur ces fonds provoquent une rupture dans le sédiment et celui-ci glisse sur le talus entrainant comme une avalanche le matériel déposé sur son trajet ». (Page 205).

C'est sur la base de cette thèse que les conseillers municipaux de *Nice-Écologie*, MM. Roubaut et Cavaglione, avaient mis en garde contre les risques de glissement lors de la séance du conseil municipal du 30 janvier 1979.

QUE DIT M. MANGIN ?

Deuxième hypothèse avancée par le professeur Mangin de la faculté de Nice. Selon lui, l'effondrement de la plate-forme n'était pas suffisant pour provoquer le raz-de-marée en ville. C'est une véritable avalanche de sédiments qui se serait produite dans le canton du Var et qui aurait aspiré la mer de part et d'autre, c'est-à-dire à Antibes et à l'aéroport, ce qui expliquerait ce fameux retrait de la mer suivi par la vague. Cependant, le professeur Mangin estime que les travaux ont contribué à affaiblir le plateau en ébranlant les sédiments ; il met en cause le « compactage » dynamique car une masse de 130 tonnes lâchées à 22 mètres de hauteur.

La vérification de l'une ou l'autre hypothèse a une grande importance dans la détermination des responsabilités : dans le premier cas, la cause principale du sinistre est attribuée aux travaux de la zone aéroportuaire. Dans le deuxième cas, ils ne constitueraient que la cause aggravante d'un phénomène naturel dont personne ne pourrait être rendu responsable.

Cela fait quatre ans que le chantier de l'expansion de l'aéroport est ouvert. Pendant quatre ans, un train continu de camions géants a véhiculé la terre de la colline de Crémat, aujourd'hui disparue, pour remblayer ces 290 hectares ; la première tranche de 200 hectares qui visait à créer une deuxième piste aéroportuaire est achevée ; la deuxième vise la création d'un nouveau port.

Son ouverture devait avoir lieu en 1981. Les travaux étaient estimés à la bagatelle de 9 milliards de centimes. Aujourd'hui, le président de la chambre de commerce affirme : *« Nous avons besoin d'un nouveau port ».*

Nous demandons : *« A quel prix ? »*. En argent des contribuables et en vies humaines. Car le projet était financé par l'Etat et les collectivités locales, la chambre de commerce, c'est-à-dire avec notre argent.

Et, quelle que soit la solution retenue en définitive — arrêt des travaux, modification des projets — ce seront les deniers publics qui tomberont dans la « sébile » du patronat.

TRENTE LICENCIEMENTS SUSPENDUS A L'HOPITAL DE MONTMORENCY (95)

Intensifions l'action

LES hospitaliers du Val d'Oise sont soumis comme les autres aux conséquences des circulaires du ministère de la santé :
— A Pontoise, on enlève des agents d'un service pour les mettre dans un autre ;
— A Eaubonne, départs et mises à la retraite ne sont pas remplacés ;
— A Montmorency, trente licenciements ont été annoncés.

A l'hôpital de Montmorency, une grève active de huit jours (rencontre avec les autres hôpitaux, manifestations, etc.) a permis de faire reculer momentanément le ministère de la santé (suspension des licenciements pour l'année 1979).

Après le succès de la mobilisation de la journée d'action du 4 octobre sur le département, les sections CFDT et CGT des hôpitaux du Val-d'Oise ont décidé d'aller « surprendre » en délégation le préfet qui siégeait, avec les directeurs des hôpitaux à l'hôpital de Marines, le mardi 16 octobre. A 11 heures du matin, c'est donc 70 à 80 personnes qui attendaient que M. le préfet veuille bien recevoir les représentants syndicaux. Cette entrevue n'a rien donné, sinon l'annonce de la suspension des licenciements à Montmorency.

Les agents hospitaliers se sentent de plus en plus concernés par ces circulaires et la mobilisation s'étend peu à peu.

Un premier besoin qui se fait sentir, c'est une coordination des hôpitaux, des prises de position communes, des actions communes pour renforcer la lutte. Une initiative a été prise dans deux hôpitaux du Val-d'Oise (Montmorency et Eaubonne) : la création d,un comité de défense de l'hospitaliation publique regroupant le personnel (médecins, infirmières, aides-soignantes, ASH, etc.), syndiqués et non-syndiqués. Ce comité a comme fonction première d'informer le personnel ainsi que la population des menaces qui pèsent sur l'hospitalisation publique.

Des travailleurs hospitaliers du Val-d'Oise.

COMMUNIQUE DU SGEN-MAYENNE

Affiche vue a l'ANPE de Laval

RECHERCHE pour CES ou lycée candidat ou candidate en lettre, maths, sciences avec licence ou DEUG, conditions : ne pas avoir déjà enseigné ; pas de reprise de maitre-auxiliaire, anciens vacataires seulement après les vacances de la Toussaint.

COMMENTAIRE DU SGEN

Environ 15 maitres-auxiliaires sont encore au chômage en Mayenne et cependant, il reste des postes à pourvoir. Dans le même temps, l'administration refuse de nommer sur ces postes les maitres-auxiliaires et vacataires qui ont déjà enseigné en 1978-1979 et a recourt aux petites annonces de l'ANPE. De qui se moque-t-on ?

LOIRE)

TOURS (INDRE ET

Occupation à Vestil

DEPUIS ce matin 18 octobre, une partie des ouvrières de Vestil occupent l'usine ; malgré les tentatives d'intimidation et les menaces du patron l'occupation se poursuit cette nuit. L'UL-CFDT, le syndicat et la fédération Hacuitex (CFDT) soutiennent la grève ainsi que de nombreuses sections syndicales et la cellule de Tours du PCML.

(A suivre)

MONTPELLIER (HERAULT)

S.O.S. pour la sante

LA santé est un secteur très important de notre ville de Montpellier puisqu'il occupe 6 500 personnes. Début septembre, 200 à 250 licenciements sont annoncés. Une démarche syndicale auprès de la direction la fait reculer partiellement. Un certain nombre de licenciements sont retardés. Une réduction des effectifs, cela signifie un surcroit de travail pour le personnel soignant en place et une disponibilité auprès des malades plus limitée.

Quant aux soins, la direction a annoncé sa décision de faire des économies. Aussitôt dit, aussitôt fait. Dans plusieurs hôpitaux, il manque de produits d'entretien (savon, linge). Le budget alloué aux produits d'entretien a été réduit.

Il manque aussi des médicaments. Les commandes d'antibiotiques, par exemple, sont satisfaites à moitié !

Il y a plus grave. En cardiologie, les enfants algériens envoyés par leur gouvernement ne seront plus acceptés. Les malades trop « coûteux » qui sont soignés dans des services au prix de journée élevé (par exemple, le service de neurologie) seront envoyés dans des services moins spécialisés et moins chers.

Toutes ces atteintes contre notre droit au travail, notre droit à la santé ont une ampleur nationale et, comme dans d'autres villes de France, le personnel des hôpitaux réagit.

Malgré quelques difficultés à faire l'unité syndicale et pour mobiliser le personnel, des tracts unitaires ont été distribués dans toute la ville pour informer massivement la population et certainement qu'on n'en restera pas là !

LYON

Fermeture d'un cinéma

DEPUIS deux ans et demi, le cinéma « Le Familia » implanté dans un secteur ouvrier immigré du 3e arrondissement de Lyon, tente de défendre une programmation sur le problème du tiers monde et de l'immigration : « Série au nom du progrès »,« films anti-impérialistes », plus récemment un film sur les problèmes de l'éducation : « Alertez les bébés ».

Les faits : le 17 octobre, c'était la sortie en exclusivité du film « Le juste droit », sur le problème de l'avortement, avec la participation du Planning familial. Le 18 octobre : le responsable juridique de la salle, immigré en France, est convoqué au commissariat de police où on lui adjoint de fermer sur le champ la salle au public. Les motifs invoqués se basant sur un rapport de la commission de sécurité datant du 4 septembre. Or, ce rapport avait été démenti quinze jours plus tard, par un nouvel avis, « favorable » en parole, de la commission.

On est en droit de s'interroger sur la brutale rapidité de cet avis de fermeture. Et ce qui est vraiment visé, sous prétexte de « sécurité », n'est-ce pas encore la liberté d'expression ? N'est-ce pas aussi, l'actualité brûlante d'un film, au moment où les femmes luttent pour le renouvellement et l'amélioration de la loi Veil sur l'avortement ? N'est-ce pas aussi un cinéma dont l'existence dérange dans un quartier promis à un vaste plan de restructuration (secteur de la Part-Dieu-Saxe) ?

N'est-ce pas l'attaque délibérée et insidieuse contre un immigré directeur de salle, comme cela a déjà eu lieu pour les cinémas « Gloria » et « Gambetta » ?

RENAULT DOUAI

Les outilleurs ne veulent pas être sourds!

DEPUIS le début du mois d'octobre, les outilleurs du bâtiment A (emboutissage) de Renault-Cuincy, près de Douai mènent des actions diversifiées : débrayages, grève (comme lundi dernier) manifestations de rue. Ils exigent que leur atelier soit déplacé, car, comme il est situé à côté des presses, ces travailleurs subissent un cavarne permanent qui rend pénible leur travail.

Il faut dire que le bâtiment A possède 116 presses pour petit et gros emboutissage.

APPEL POUR « *PROLÉTARIAT* »

Le prochain numéro de *Prolétariat* est prêt. Son sommaire, tout à fait riche, est le suivant :
— Éditorial : L'unification des marxistes-léninistes.
— Approche des disparités et mécanismes de division de la classe ouvrière.
— Quatre millions de prolétaires sans feu ni lieu.
— Le Parti et les classes à la campagne.
— Sécurité sociale : des cotisations en plus, des soins en moins.
— Le cinéma fantastique.
— Notes de lecture.

Pour sortir *Prolétariat*, l'imprimerie demande le règlement immédiat des livraisons. Or *Prolétariat* n'a plus d'argent en caisse. La revue ne peut donc paraitre tant que nous n'aurons pas réglé la facture.

L'ensemble des dettes dues à notre revue par les militants se monte à plus d'un million et cette somme, si nous l'avions, est suffisante pour sortir le numéro sous presse.

Aussi l'administration de la revue lance-t-elle un APPEL PRESSANT à tous les organismes du Parti, à tous les militants, à régler leurs dettes sans délai.

Il faut faire vite pour la sortie de ce numéro !

Vient de paraitre
aux
Éditions du Centenaire

LA RÉVOLUTION NATIONALE ALGÉRIENNE ET LE PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS
(Tome III)

de Jacques Jurquet

Après les tomes I et II, traitant respectivement des périodes de 1847 à 1920 et de 1920 à 1939, le tome III concerne la période allant de septembre 1939 à juillet 1945. Il traite de l'Algérie pendant la Seconde Guerre mondiale et consacre une part importante aux tragiques événements survenus en mai 1945 dans le Constantinois. Quinze documents sont également présentés en annexe, dont nombre d'articles, discours ou dépositions d'Amar Ouzegane, Henri Lozeray, Ferhat Abbas, Messali Hadj, Johanny Berlioz, des cours élémentaires du Parti communiste algérien datant de fin 1943, ainsi que le fameux rapport du général Tubert sur les massacres du Constantinois, longtemps frappé de censure et publié pour la première fois en France dans cet ouvrage.

Nous informons également nos lecteurs que
— le tome I vient d'être réédité
— le tome II est toujours disponible

A l'occasion de la publication aux
Éditions du Centenaire
du Tome III de
La Révolution nationale algérienne
et le Parti communiste français
La librairie
Les Herbes sauvages
70, rue de Belleville - 75020 PARIS
vous invite à assister à la présentation
et à la signature de cet ouvrage par son
auteur : Jacques Jurquet
le vendredi 26 octobre
de 17 h 30 à 20 h

Prenez contact avec le
Parti communiste marxiste-léniniste

NOM. . . . . .
PRÉNOM . . . . . .
Lieu de travail. . . . . .
Adresse . . . . . .
Code postal . . . . . .

(A retourner à la boite postale de l'Humanité rouge).

l'humanité rouge

Directeur politique : Jacques Jurquet
Rédacteur en chef : Jean Quercy
Chefs de rubrique : Intérieur : Claude Buisson
Front ouvrier : Gilles Carpentier - International : Annie Brunel.
Pour toute correspondance :
L'Humanité Rouge :
B.P. 201 — 75926 Paris cédex 19
CCP : 30 226-72 D La Source
Tel : 205-51-10

Directeur de publication : André Druesne
Commission paritaire No 57 952
Distribution NMPP
Imprimerie La Nouvelle
Dépot légal 4e trimestre 1979

LOIS BARRE-BONNET-STOLERU

«Nous sommes loin de la déclaration des droits de l'homme»

Les lois Barre-Bonnet-Stoléru suscitent de nombreuses et très larges réactions. Après la semaine d'action syndicale d'une ampleur qui reste encore bien limitée, nous publions dans cette page des éléments d'information sur une association de juristes pour la reconnaissance des droits fondamentaux des immigrés, créée récemment à Marseille.

De nombreux juristes en font partie. Ils sont bien placés pour mesurer de combien d'années ces lois nous feraient reculer dans le domaine des droits démocratiques et plus simplement des droits de l'homme : aux temps les plus noirs de l'Occupation ou de la guerre d'Algérie.

Un problème d'environnement autour d'un foyer Sonacotra...

Après l'incendie de l'hôtel de la Boule d'or à Paris, le 16 janvier 1979

L'association regroupe des juristes de formation et de profession, quelle que soit leur appartenance politique, philosophique ou religieuse.

Elle a pour but de combattre toute disposition juridique à l'égard des étrangers qui enfreint les droits fondamentaux de l'homme et les principes généraux du droit. Elle se propose de le faire par tout moyen approprié.
du droit.

LE droit appliqué aux immigrés est discriminatoire parce que, par bien des aspects, il est en contradiction avec les principes de base qui régissent le droit français en général. Ce qui apparait clairement dans l'absence de garantie en ce qui concerne les expulsions ou les refoulements.

Le droit réservé à l'immigration considère l'immigré non comme un sujet de droit ni a fortiori comme un citoyen, mais uniquement comme force de travail. Ce n'est pas l'homme pris comme entité mais l'homme seulement force de travail qui est pris en compte.

Le droit réservé aux immigrés est un calque juridique de la place qui leur est attribuée sur le plan économique. Quand un besoin de main d'œuvre à bon marché se fait sentir, comme jusqu'en 1972, on encourage l'immigration sauvage mais en période de récession, on organise une limitation, puis, comme le prévoit le projet de loi Bonnet qui risque d'être adopté à la session d'automne, on expulsera ceux considérés comme en trop.

Parqué dans le domaine économique, sans avoir droit à une existence juridique en tant qu'homme, l'immigré connait une condition spécifique qui revêt des aspects particuliers. Les plus importants sont :

— L'aspect contractuel avec certains pays d'origine : les accords bilatéraux faisant dépendre les immigrés d'un texte international ;

— Et, de façon générale, la prédominance de l'aspect administrativo-policier sur l'aspect judiciaire.

Nous sommes loin de la Déclaration des droits.

Le monde du droit est interpelé par le régime discriminatoire qui risque de connaitre une aggravation sensible avec les projets de loi actuellement en discussion qui prévoient notamment :

— Le non-renouvellement automatique de la carte de résident ordinaire ;

— Une expulsion plus facile ;

— La légalisation de l'internement administratif.

Le monde du droit ne peut apparaitre comme cautionnant dans son ensemble un tel régime discriminatoire (...)

Le regroupement que nous tentons de provoquer est limité quant à la qualité de ses membres et ponctuel quant à son objectif fondamental (...).

Il n'a pas vocation à se substituer d'une quelconque manière à des associations existantes, soit destinées à rassembler juristes et non juristes pour le respect des droits de l'homme ou contre le racisme — ainsi la Ligue des droits de l'homme, Amnesty International, le MRAP, l'AJD — soit destinées à rassembler des juristes par rapport à leur activité professionnelle ou par rapport à une approche critique de l'ensemble du droit et de son application : SM, SAF, Critique du droit ou MAJ.

L'association projetée ne vise pas à combattre sur tout le front de la défense des libertés ni sur l'ensemble des questions juridiques.

En revanche, elle pourrait être pleinement disposée à collaborer avec toutes les associations susdites, comme avec toutes les associations militant pour plus de justice pour les immigrés : Cimade, Asti, etc.

De vocation strictement délimitée, l'association a pour seule base d'adhésion et de participation : le droit réservé aux immigrés est dérogatoire aux principes généraux de notre droit.

Les juristes qui s'élèvent contre une telle discrimination et qui combattent pour la liberté et la dignité doivent lutter pour empêcher le développement de cette excroissance constituée par le droit réservé aux immigrés et doivent tout faire pour réduire une telle excroissance et la faire disparaitre à terme.

L'association de juristes pour la reconnaissance des droits fondamentaux des immigrés

L'association de juristes pour la reconnaissance des droits fondamentaux des immigrés se propose de combattre le caractère discriminatoire du droit réservé aux immigrés par tous les moyens appropriés.

Dans l'immédiat, contact est pris avec les élus pour les informer de l'existence de l'association, leur transmettre toute la documentation relative aux projets de la loi Bonnet-Stoléru, ainsi que les arguments qui nous amènent à demander le retrait pur et simple de ces projets. Une réunion d'information est prévue à laquelle seront invités tous les juristes de formation et de profession de la région (environ 1 500 personnes). Le monde du droit est interpellé par une telle atteinte aux principes généraux de notre droit et à la déclaration des droits de l'homme et doit prendre position. L'association est prête à participer à des réunions de travail de divers organismes et regroupements pour traiter du thème droit et immigration. Elle écarte la défense des cas individuels comme étant en dehors de ses objectifs.

L'association a entrepris un travail de réflexion sur deux thèmes : « Les libertés publiques et les immigrés », « Le droit et les immigrés dans les relations de travail ». Un livre blanc sera publié sur ces deux thèmes aux environs de mai-juin 1980. Durant la même période, un colloque sera organisé autour du thème le droit et l'immigration. Il aura pour but de réunir des juristes de professions diverses qui débattront de rapports relatifs au thème central. Des personnalités extérieures au monde du droit seront invitées à participer à ce colloque.

L'association regroupe déjà sur Aix-Marseille une soixantaine de membres. On y compte notamment des magistrats de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire, des avocats, des inspecteurs du tavail, des enseignants aussi bien du supérieur que du secondaire, des fonctionnaires des collectivités locales, des élus et des cadres d'entreprises privées ou d'organismes publics. Des demandes d'information nombreuses ont été adressées à l'association, qui a déjà reçu un courrier abondant. D'ores et déjà, on peut affirmer que cette association révèle la volonté d'un nombre croissant de juristes de ne pas cautionner la discrimination juridique dont les immigrés sont les victimes.